



Conseil de la Ville

Règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M0108

La grille des spécifications applicable à la zone M0108, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages « P1 - Service communautaire de proximité » ainsi que des normes et spécifications afférentes à celle-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 14 juillet 2025

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Caroline Asselin

Caroline Asselin, greffière-adjointe et assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 JUILLET 2025

[illegible]